

Suite à la fête de Saint-Astier (voir l'Écho du 26 octobre), les responsables du groupe Fred Zeller de la Libre Pensée périgourdine tiennent à rappeler les règles d'un État laïque, et ont édité à ce sujet un petit guide de la laïcité à l'usage des élus.

Laïcité

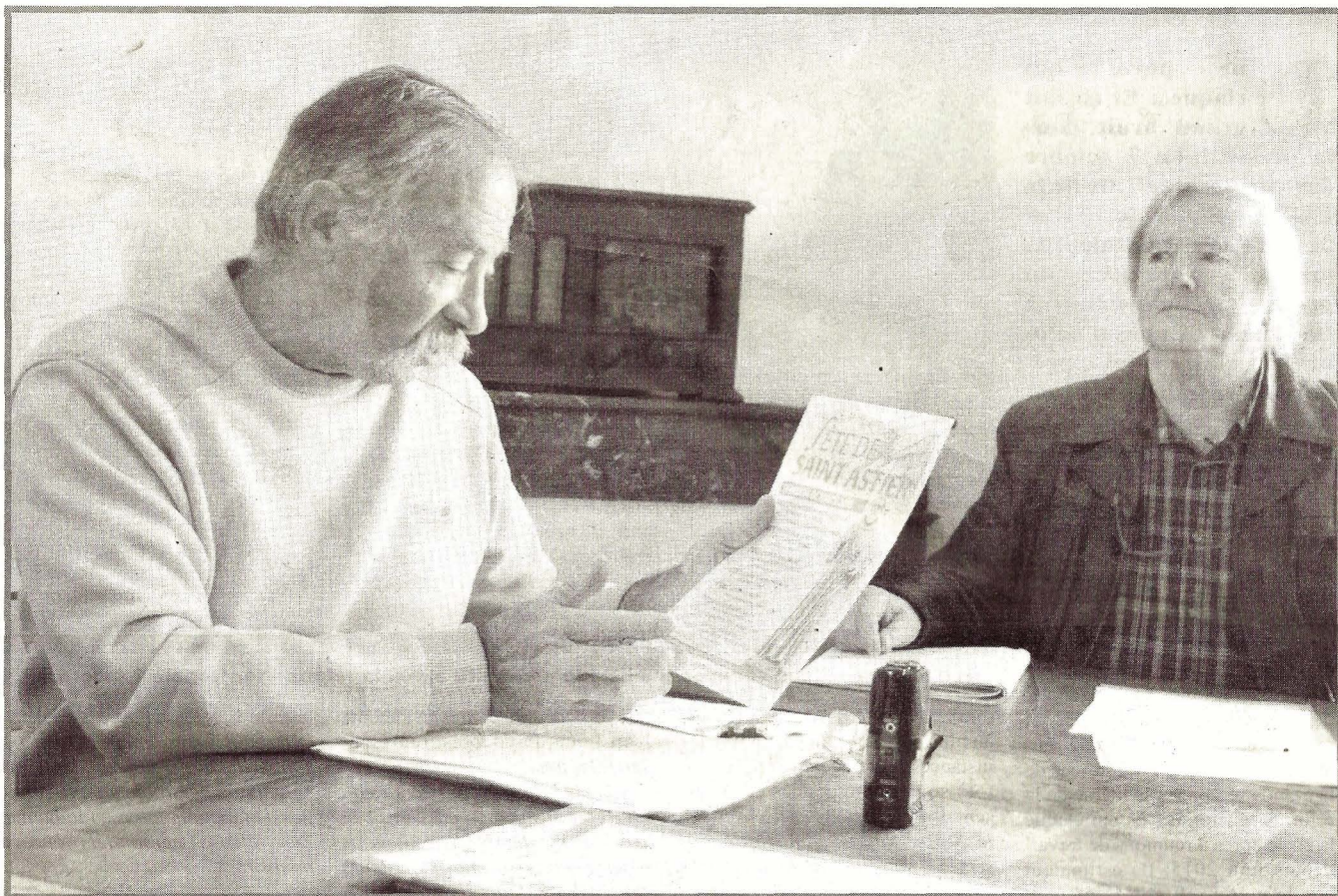
Glissement du culturel au cultuel

Par Isabelle Vitté

L'affaire de la fête de Saint-Astier n'est pas la première transgression, de la part d'élus, de la loi de 1905, même si la Dordogne reste profondément et viscéralement laïque. Le groupe Fred Zeller, association des libres penseurs de la Dordogne affiliée à la Fédération nationale de la Libre Pensée tient à rappeler que le respect de la laïcité incombe aux élus, et invite les citoyens à se montrer vigilants.

« La laïcité est institutionnelle et la République ne subventionne aucun rite ». Pour les responsables de la Libre Pensée périgourdine, les exemples de transgression, s'ils sont rares en Dordogne, existent et exigent la vigilance. C'est dans ce sens qu'ils ont pointé la fête organisée le 24 octobre à Saint-Astier, pour laquelle l'affiche entretenait la confusion, avec la statue de Saint-Astier et l'église en arrière plan d'un programme où la chapelle et l'église se retrouvaient à chaque ligne. Pas question pour autant de se lancer dans une action contre cet événement, « car il est ponctuel. Nous n'avons pas demandé d'interdiction, mais nous mettons le doigt sur le fait qu'il y a transgression de la loi de 1905. Nous souhaitons engager une discussion autour de ce sujet avec les élus ».

À cet effet, ils tiennent à la disposition de ces derniers un « Guide de la laïcité à l'usage des élus républicains et des citoyens - Faits, gestes et conseils pratiques... » réalisé par la Fédération nationale



L'affiche incriminée, alors que la Libre Pensée fêtera les 110 ans de la loi de 1905 par une manifestation nationale qui se déroulera le samedi 5 décembre à Paris (I. V.)

de la Libre Pensée et l'association nationale des élus locaux amis de la Libre Pensée, petit fascicule de 52 pages. Car le glissement du « culturel » au « cultuel », par le biais de manifestations religieuses qui sont estimées culturelles, et donc touchent des fonds publics, est sournois et dangereux. La Libre Pensée veut également aider les citoyens à s'y retrouver dans cette notion qui souffre de plus en plus d'un manque de lisibilité. Or, « c'est au citoyen aussi de faire

respecter les règles. Cette maire fait de la provocation. L'an dernier déjà nous lui avons écrit pour lui signaler que des gerbes portant les enseignes de la République n'avaient rien à faire au pied des calvaires, où elle en avait déposé ».

On sait qu'en Alsace-Moselle la loi de 1905 ne s'applique pas. Les profanations de cimetières de toutes confessions n'y sont pas moins nombreuses qu'ailleurs, au contraire serait-on tenté de dire.

L'intolérance inter-religieuse y est bien présente... Mais ce n'est pas le seul coin de France qui n'est pas concerné par la loi du 9 décembre 1905 portant sur la séparation des églises et de l'État. En Guyane, depuis un décret de Charles X du 27 août 1828, les ministres du culte (uniquement les catholiques) sont des salariés du conseil départemental de Guyane. L'évêque a un statut d'agent de catégorie A, les 29 prêtres sont des agents de catégorie B.

Mais la collectivité territoriale a décidé de ne plus les rémunérer, et le sénateur guyannais Antoine Karam a déposé un projet de loi pour abroger cette ordonnance. La Libre Pensée a écrit à tous les parlementaires périgourds pour leur demander de faire en sorte que cet important projet de loi soit rapidement examiné, et qu'ils le soutiennent et Bernard Cazeau, sénateur de la Dordogne, co-signataire de ce projet de loi, s'est déjà engagé en ce sens.

10 milliards pour l'école privée

Depuis la loi Debré de 1959, les budgets des écoles privées (à 97 % catholiques) sont abondés pour 10 milliards d'euros par des fonds publics, soit l'équivalent de 180 000 postes d'enseignants.

En Aquitaine, ça représente 14 millions, et la Région va aussi intervenir dans le financement du gymnase pour le collège-lycée privé Saint-Jean.

LEUR OPINION



DOMINIQUE ET ANDRÉ

La laïcité n'est pas forcément bien respectée, mais elle ne doit pas représenter la perte de sens du sacré dans sa dimension polymorphe. C'est une question complexe. C'est le rôle de la



JULIE ET BARBARA

Aujourd'hui la religion est un sujet tabou, ce qui n'est pas le but de la laïcité. Parler religion au lycée est source de conflit, avec beaucoup de préjugés, et des gens qui ne savent pas ce qu'est

QUELQUES REPÈRES

DES ENTORSES UN PEU PARTOUT

Un concours de crèche organisé par la mairie d'Ermont (Val-d'Oise), une statue de Jean-Paul II à Ploërmel (Morbihan), les ostensions limousines soutenues par le conseil départemental, crèche installée dans le hall de celui de Loire-Atlantique et